

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 899 promulguant à la Côte française des Somalis les décrets et arrêté ministériel ci-après :

n° 899

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 septembre 1937

Numéro JO  
n° 490 du 30/09/1937

Date du numéro  
30 septembre 1937

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Sont promulgués à la Côte française des Somalis : 1° Le décret du 12 août 19337 portant promulgation du projet de convention concernant le travail forcé ou obligatoire adopté par la Conférence internationale du travail dans sa quatorzième session tenue à Genève du 10 au 28 juin 1930 (voir Journal officiel de la République française du 19 avril 1937, pages 9346 et suivantes) ; 2° Le décret du 15 août 1937 portant ex-tension aux colonies des dispositions de la loi du 26 novembre 1936 complétant l'article 192 du Code d'instruction criminelle ; 3° L'arrêté ministériel du 30 juillet 1937 modifiant les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux publics des colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera publié et enregistré au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaire.

**PIERRE-ALYPE.**